

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-500

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<i>N° 2021-500</i>

**Soutien à l'économie de proximité - convention de partenariat 2021 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine - Gironde - Programme d'actions -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Consciente du rôle stratégique des entreprises de proximité (commerces/artisans/services aux personnes et aux entreprises) en termes d'activité économique, d'emplois, de qualité de vie et de lien social, Bordeaux Métropole souhaite renforcer son soutien à ces activités lourdement impactées par les effets de la crise sanitaire.

Au-delà de son Plan de soutien et de son Plan de relance pour l'économie de proximité, adoptés en novembre 2020 et complétés au fur et à mesure de la situation sanitaire et des impacts liés pour les entreprises, la Métropole veut inscrire son action dans la durée et accompagner les entreprises de ce secteur par des actions de fond qui pourront avoir un impact direct sur leur activité et leur mode de fonctionnement à long terme.

Avec 20 218 entreprises et 25 200 salariés recensés au 1er janvier 2021 sur le territoire métropolitain, l'artisanat représente un enjeu économique et d'emplois de premier ordre.

Pour mettre en œuvre son Plan d'action pour l'artisanat, adopté par le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017, Bordeaux Métropole s'est appuyée sur l'expertise et les moyens d'action de la Chambre des métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA33), dans le cadre d'un programme d'action partenarial conclu pour la période 2017/2020. Quatre grands axes opérationnels ont été retenus :

- axe 1 - répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales
- axe 2 - favoriser la reprise/transmission des entreprises artisanales
- axe 3 – soutenir les artisans dans leur développement et leur adaptation aux enjeux
- axe 4 – favoriser la réponse des artisans aux marchés publics de Bordeaux Métropole.

Le programme partenarial Bordeaux Métropole/CMANA33 2017/2020 a été décliné en plans d'actions et en conventions annuels. Le budget prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre de ce programme s'est élevé à 90 000 € Toutes taxes comprises (TTC) par an, avec une participation annuelle de Bordeaux Métropole de 50% de ce coût.

Compte tenu des résultats positifs des actions déployées conjointement par Bordeaux Métropole et la CMANA33, ce partenariat est poursuivi en 2021, dans la continuité des actions précédemment engagées, et dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau schéma stratégique de développement économique qui sera présentée au Conseil métropolitain en fin d'année 2021.

Bilan des actions réalisées en 2020

L'année 2020 a été une année particulière compte tenu de la crise sanitaire et économique, et

Bordeaux Métropole et la CMANA33 ont dû adapter leurs actions aux contraintes de la conjoncture. Malgré le contexte, un bilan positif peut être tiré de ce partenariat, tant en termes d'accompagnement des entreprises que pour la connaissance du tissu artisanal de la métropole.

Le bilan de ces actions ainsi que leurs budgets réalisés sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération.

Programme des actions 2021

Le programme des actions 2021 a cette année encore été élaboré en étroite collaboration avec la CMANA33, dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des artisans et de les accompagner dans leur adaptation à la conjoncture et à la modification durable de leurs conditions d'exercice et de leur environnement.

Aussi, pour soutenir les artisans pendant la crise sanitaire qui se prolonge et pour faire face aux nouveaux enjeux de transformation du territoire métropolitain en termes d'offre immobilière, de transition écologique et numérique, de transformation des besoins des habitants et des entreprises, Bordeaux Métropole et la CMANA33 ont prévu au cours de cette année de porter leurs efforts sur six grands axes d'intervention déclinés en de nombreuses actions.

AXE 1 : Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

1. Continuer à identifier et spécifier les besoins immobiliers des artisans à l'échelle de la métropole pour mieux les intégrer dans les projets immobiliers.
2. Accompagner les projets de création d'espaces économiques à vocation artisanale portés par la Métropole, tant sur le volet opérationnel qu'en phase de commercialisation.
3. Affiner l'analyse du potentiel de mutation foncière des activités artisanales en zone urbaine (hors Zone d'activité économique - ZAE) et les solutions envisageables.

AXE 2 : Accompagner les artisans pour la reprise et la transmission de leur entreprise

1. Organisation de trois ateliers (en ligne) qui permettront aux chefs d'entreprises concernés de rencontrer l'ensemble des partenaires spécialisés (URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, experts-comptables, notaires, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine...) pour identifier leurs rôles et pouvoir échanger de manière individuelle sous forme de rencontres « flash ».
2. Accompagnement individuel de 15 nouvelles entreprises sur la transmission.
3. Suivi en année N+2 des entreprises accompagnées en 2019 et 2020 (niveau d'avancement de la transmission, type de transmission...).
4. Mise à jour des fiches communales (communes membres de Bordeaux Métropole) sur la problématique de la transmission d'entreprises afin de pouvoir sensibiliser les équipes métropolitaines et municipales.

AXE 3 : Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales

1. Accompagnement collectif et sensibilisation à la thématique « environnement et économie circulaire ». 7 ateliers thématiques d'une demi-journée sur les thèmes du développement durable et de l'économie circulaire, seront proposés aux artisans.
2. Organisation d'une réflexion sur la question de la mobilité des artisans.

AXE 4 : Accompagner la mutation de la filière automobile artisanale (entretien et réparation de véhicules)

1. Réalisation d'un diagnostic économique de la filière automobile artisanale portant sur de nombreux aspects : volumétrie et typologies des établissements (âge, nombre de salariés, métiers...), caractéristiques immobilières, rencontres avec les acteurs de la filière (organisations professionnelles, centres de formation...).
2. Des entretiens individuels (30 environ) avec les chefs d'entreprise permettront en parallèle d'apporter des informations qualitatives indispensables à la compréhension de leurs besoins et de leurs attentes.

AXE 5 : Aider les artisans à améliorer leur réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole

1. Réflexion sur les conditions d'optimisation des appels d'offre dans le secteur de la construction et des travaux pour faciliter la réponse des artisans du bâtiment, en dégagant les points forts et les points à améliorer
2. Identification très en amont de 3 appels d'offres (avec un ou plusieurs lots ou totalité d'une opération) lancés par Bordeaux Métropole sur lesquels les artisans pourraient se positionner.
3. Promotion et diffusion de ces marchés métropolitains auprès des artisans, communication également sur les démarches de simplification mises en place par les collectivités (baisse du seuil de déclenchement des avances, limitation des garanties financières notamment).
4. Formation et accompagnement des artisans sur la réponse au marché public identifié jusqu'au dépôt de la réponse.

AXE 6 - Accompagnement des entreprises artisanales et commerciales dans leur relance dans le cadre de la crise de la COVID19

1. Réalisation d'un benchmark des plans de relance menés par d'autres métropoles à l'échelle nationale afin de s'inspirer des accompagnements proposés et d'adapter le dispositif de soutien à la situation locale.
2. Participation à la construction du plan de relance métropolitain en partenariat avec la CCIBG au niveau opérationnel (trames d'accompagnements...) et coordination (suivi, reporting...).
3. Mise en œuvre opérationnelle du plan de relance (instruction des dossiers de demande d'aide des artisans, réalisation des diagnostics individuels des artisans, suivi des aides à l'investissement pour la transition numérique et écologique et pour la modernisation des points de vente).

Le détail de chaque action du programme 2021 est présenté en annexe 2 de cette délibération.

Budget prévisionnel global

La mise en œuvre des actions présentées ci-avant implique une mobilisation de moyens humains et financiers plus importante que les années précédentes.

Le budget alloué chaque année entre 2017 et 2020 s'élevait à 90 000 € TTC, montant pris en charge à parts égales par les deux institutions.

Cette année, le renforcement du programme d'action suppose de mobiliser un budget plus important qui s'élève à 125 000 € TTC. Aussi, la participation financière de Bordeaux Métropole s'élèvera à 62 500 €, et prendra la forme d'une subvention versée à la CMANA33. Les 62 500 € complémentaires seront pris en charge par la Chambre.

La mise en œuvre du plan d'actions 2021, le budget correspondant, et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CMANA33, convention dont le projet figure en annexe 3 de la présente délibération.

Pilotage et suivi des différentes actions :

Pilote : CMANA33

Comité de suivi : Services de Bordeaux Métropole (Direction du développement économique, Pôles territoriaux et autres directions associées selon les domaines d'intervention), Direction développement économique de la CMANA33

Comité de pilotage : Elus référents

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5217-2,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Plan d'action en faveur du développement de l'artisanat sur le territoire métropolitain approuvé par le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017,

VU la demande de subvention formulée par la CMANA33, en date du 7 juillet 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient de mettre en œuvre, en partenariat avec la CMANA33, un programme d'accompagnement au développement et à la modernisation des activités artisanales du territoire de la métropole sur l'année 2021, et que la participation financière de Bordeaux Métropole est indispensable à la réalisation de ce programme,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 62 500 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde pour la mise en œuvre du programme d'actions 2021 en faveur de l'artisanat de la métropole bordelaise tel que décrit ci-avant ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention ci-annexée, précisant les conditions de versement de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 657381, fonction 61

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER